

Pôle
ACCUEILS
INSERTIONS

ETABLISSEMENT
8 rue du Collège
68100 MULHOUSE

☎ 03 89 56.67.51
Direction

☎ 03 89 45 13 23
Service social
☎ 03 89 59.08.27

h.frey@aces68.fr

DIRECTEUR

Raymond
KOHLER

CHEF DE SERVICE

Hélène FREY

CENTRE D'HEBERGEMENT
ET DE REINSERTION
SOCIALE URGENCE
« LE PASSAVANT »

Le CHRS-Urgence est un établissement de 38 places, composé d'un bâtiment collectif de 23 places en studio ou F2 et d'un bâtiment de 15 places en 3 appartements, dont un adapté à l'accueil de personne à mobilité réduite.

Mission

Orientation par le 115 est prise en charge immédiate de personnes sans hébergement, en situation de précarité.

Personnes orientées exclusivement par le 115 service intégré d'accueil et d'orientation urgence du Haut-Rhin.

- **convention** avec le Dispositif Mobile d'Accompagnement des Victimes dans l'Immédiat (Accord 68) – des places sont réservées en permanence pour les femmes victimes de violence.
- convention avec le SPIP du Haut Rhin : des places sont réservées pour les personnes placées sous main de justice.

Accompagnement social individualisé jusqu'à l'orientation la plus rapide possible vers le dispositif le mieux adapté.

Public accueilli

Ce sont des personnes majeures de 18 à 60 ans

- femmes seules ou avec enfants, parfois victimes de violence
- couples
- familles



L'équipe

La direction de l'établissement est assurée par le directeur du Pôle Accueils Insertions de l'association.

Le chef de service assure l'animation de l'équipe éducative et la mise en œuvre du projet d'établissement.

L'équipe éducative est composée d'éducateurs spécialisés et d'assistantes sociales (3 ETP), d'une accueillante et d'une animatrice (1.5 ETP). Ces travailleurs sociaux accompagnent les personnes accueillies dans leurs diverses démarches.

Les permanents de nuit (3 ETP) assurent la veille nocturne propre à la sécurité des personnes et des locaux.

L'agent technique de maintenance (0,5 ETP) assure l'entretien des locaux.

Le secrétariat du pôle assure les tâches administratives.

Le partenariat

Il est renforcé avec tous les dispositifs existants de veille sociale, les dispositifs de réinsertion sociale et les dispositifs de santé : 115, SURSO, CHRS, Centres maternels, FJT, bailleurs sociaux, circonscriptions de secteur, PMI, hôpitaux, équipe mobile de psychiatrie, CTJ, etc. jusqu'à la réorientation.